le Tambour du village

85 Septembre 2015

Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont

www.vaux-en-amienois.net

Sommaire

	pages
Le mot du Maire	3
Brulage déchets	4
Urbanisme	5
Réunions du Conseil	6-7
Mare de Vaux	8
Nos diplômés	9
Balade Méharis 2015	10
Fête de Vaux	11
Son et Lumière Ailly/Noye	12
Voyage Sicile 2016	13
Commémoration 11 octobre 2015	14
Mairie de Vaux (Rappel)	15

Editorial

Le mot du Maire

Chères Valoises, chers Valois,

La rentrée scolaire s'est déroulée normalement et sans problème, les T A P (temps d'activités périscolaires) sont au point avec un nouvel atelier dirigé par Me Nicole DEMARQUE qui pratique le tir à l'arc depuis très longtemps et qui fut même vice-championne de France. Comme vous le savez nous avons dû fermer une classe à cause du manque d'effectifs et pourtant nous faisons partie des écoles les plus innovantes avec un équipement ultra-performant. Je tiens à remercier toutes et tous les bénévoles qui assurent les T A P chaque jour de 15 H 30 à 16 H 30.

Comme quoi, il y a encore des personnes qui donnent de leur temps pour le bien-être de nos enfants.

Bientôt, ce sera la fête du village et je tiens à remercier le Club des Val'Heureux qui a pris la décision d'offrir une soirée dansante le samedi soir de la fête à partir de 19 Heures à la salle des fêtes. L'orchestre, constitué de 4 musiciens saura sans aucun doute vous divertir. La traditionnelle course cycliste se déroulera à partir de 15H avec un départ en face de la salle des Fêtes.

Autre manifestation d'importance le dimanche 11 Octobre avec une messe à 11 H en l'honneur des soldats enterrés dans notre cimetière, suivie d'une exposition relative à la grande guerre.

***Le Tambour,* Bulletin d'informations municipales**
Directeur de la publication : ***Daniel LELEU***
Rédacteur en chef : ***Alain CAUSSIN***
Membres du comité de rédaction : ***les membres du Conseil municipal ainsi que,***
Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL
eMail : **mairie.vaux-en-amienois@laposte..net**

qui a fait, rappelons le, plus de 10 millions de morts. Un pipe band animera cette journée du souvenir qui verra l'installation d'un musée éphémère dans notre salle des fêtes.

Eh oui, notre village, notre communauté bougent et le dynamisme de beaucoup d'entre nous est de bon augure pour les années futures.
Nous n'avons plus qu'un seul souhait, c'est que la participation de chacun d'entre nous à toutes ces activités soit encore plus importante à l'avenir.

Du 21 au 25 Septembre, sept personnalités siciliennes vont venir à notre rencontre afin d'affiner ce qui sera sans doute un jumelage dans un avenir proche. Cette délégation sera composée d'un député-Maire, 5 Maires de villes importantes et un journaliste du quotidien « La Sicilia ».

Peut-être aurez-vous l'occasion de les rencontrer sous peu dans notre beau village et échanger avec eux qui sont au sud de l'Europe et nous qui sommes au Nord.
J'évoque là « la théorie des climats » du philosophe MONTESQUIEU.

Chères et Chers administrés, nous vous souhaitons à tous une excellente rentrée.

Cordialement le Maire

Daniel LELEU

Prochaine parution du Tambour
Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC (sur support numérique, clé USB par exemple).
Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).
Evitez absolument les fichiers PDF ou JPG comportant texte et images.
Merci de votre collaboration.

Site internet
www.vaux-en-amienois.net
Ce site est fait pour vous,
aidez nous à le faire vivre
et découvrir.

Jocelyn NOURTIER
webmaster@vaux-en-amienois.net

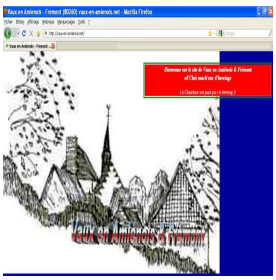

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Mise à jour le 15.11.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Sanctions

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Passage de la balayeuse

Mercredi 21 octobre 2015.

Prière de ne pas laisser de véhicule sur la chaussée.

Merci à l'avance.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Quelques rappels :

Définition de la surface de plancher : Somme des surfaces de chaque niveau, closes et couvertes, calculée à l'intérieur de la construction déduction faite des surfaces d'une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre, déduction faite des cages d'escalier, des garages, des combles non aménageables.

Emprise au sol :

L'emprise au sol correspond à la projection verticale d'une construction, tous débords ou surplombs inclus. L'emprise au sol s'exprime en m2. C'est la surface que prend votre rez-de-chaussée sur votre terrain.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES **Ayant pour effet de créer**	**Travaux en zone U des PLU**
Une emprise au sol et une surface de plancher **Inférieures ou égales à 5 m2**	Dispense d'autorisation
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieures à 5 m2 et inférieures ou égales à 20 m2**	Déclaration Préalable
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieures à 20 m2 et inférieures ou égales à 40 m2**	Permis de construire si la surface totale construite et existante est supérieure à 170 m2 Déclaration Préalable si la surface totale construite et existante est inférieure à 170 m2
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieure à 40 m2**	Permis de construire

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES **Ayant pour effet de créer**	**Travaux en zone U des PLU**
Une emprise au sol et une surface de plancher **Inférieures ou égales à 5 m2**	Dispense d'autorisation
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieures à 5 m2 et inférieures ou égales à 20 m2**	Déclaration Préalable
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieures à 20 m2 et inférieures ou égales à 40 m2**	Permis de construire si la surface totale construite et existante est supérieure à 170 m2 Déclaration Préalable si la surface totale construite et existante est inférieure à 170 m2
Une emprise au sol ou surface de plancher **Supérieure à 40 m2**	Permis de construire

Cette article, simplifié, des règles d'urbanisme n'a pas vocation à couvrir toutes les règles complexes du droit de la construction. Pour toutes constructions sur tout le territoire de la commune (en zone U, AU, A et N) veuillez consulter la mairie afin de connaître vos obligations de déclaration.

Réunions du Conseil municipal

Séance du 12 juin 2015

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 05 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 12 juin 2015, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur Alain CAUSSIN, 1er adjoint, suite à l'absence excusé de M. LELEU Daniel, Maire.

Présents : Mme CHANEL, LEVERT
Ms. CAUSSIN, DENDELEUX, TARRATTE, BRANDICOURT, GAMBIER, PREVOT,

Absents excusés : M. LELEU donne pouvoir M. CAUSSIN
M. BOIDIN donne pouvoir à M. GAMBIER
M. POUSSART donne pouvoir à M. PREVOT

1 – Travaux de la mare : Monsieur le 1er Adjoint donne lecture du devis de la Société Colas concernant les travaux à effectuer à la mare de Vaux afin que celle-ci ait une étanchéité pour un montant de 7 050 euros ht, les conseillers après avoir entendu lecture de ce devis se demandent si dans ce devis un siphon est proposé afin de pouvoir évacuer le trop plein de la mare, cette demande n'est pas inclus dans le devis, après un débat explicatif, il sera demandé à la Société Colas d'effectuer un devis incluant la pose d'un siphon d'un diamètre 350, et pourquoi la TVA 10 % n'est pas appliquée pour des travaux qui consiste à de la rénovation, une autre demande sera faite auprès de la Société BTPM afin d'avoir une comparaison, et une demande pour savoir s'il est possible de bétonner la mare et à quel coût.
La décision du conseil municipal sera prise lors d'une prochaine réunion.

2 – Renégociation d'un prêt :
Monsieur le 1er Adjoint donne lecture de la proposition concernant la renégociation du prêt n° 72189207466 auprès du Crédit Agricole, les conseillers après en avoir entendu lecture et en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité à cette renégociation du prêt, qui s'établi ainsi :

Nouveau financement + indemnité de renégociation : **277 281, 89 euros**
Durée : **15 ans** Taux : **2.29 %** Echéance annuelle : **22 050, 57 euros**
Frais de dossier : **560 euros**

Les conseillers après avoir entendu lecture de la proposition de renégociation du prêt communal donnent un avis favorable à celui-ci.

3 – Devis prise d'illumination sur la place :
Monsieur le 1er adjoint donne lecture du devis concernant la pose de deux prises d'illumination pour les fêtes de fin d'année pour un montant de 420 euros ht, les conseillers après avoir entendu lecture de ce devis donnent un avis favorable à l'unanimité, avec prescription à savoir si ces prises sont munies de protection afin que les campings car ne puissent pas s'y brancher.

4 – Devis pour la réparation du rideau métallique à l'atelier municipal :
Monsieur le 1er adjoint donne lecture du devis pour la réparation du rideau métallique à l'atelier municipal pour un montant de 1 830 euros ht avec l'établissement d'un avoir d'un montant de 618 euros pour l'installation d'un premier moteur qui n'a pas été efficace que la Société POIREL reprendra. Les conseillers après avoir entendu, donnent un avis favorable à l'unanimité.

5 – Délibérations diverses :
Délégation du maire par le conseil municipal : Monsieur le 1er adjoint informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une délibération concernant une délégation du conseil municipal au Maire, après en avoir débattu et après délibération les conseillers votent par 4 voix Contre et 7 Voix Pour, donnant délégation au maire qui est chargé, pour la durée du présent mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (15 000 HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Libéralités reçues : Monsieur le 1er adjoint informe les conseillers que les divers chèques reçus en mairie hors les locations de salle des fêtes, doivent être encaissés au compte 7713 « libéralités reçues »
Les conseillers municipaux donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour encaisser les divers chèques reçus en mairie sous l'intitulé « libéralités reçues » et ce pendant la durée de son mandat.

CCAS : Modification d'un article : Monsieur le 1er adjoint informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une décision modificative du budget CCAS 2015, suite à une anomalie, car le compte 6713 Secours et dot n'existe pas dans la nomenclature CCAS, celui-ci doit être remplacé par le compte 6562 Aides. Une décision modificative est nécessaire pour effectuer cette démarche comptable.
Décision sera prise par le CCAS le jeudi 25 juin 2015..

Fin de séance : 19 h 30.

Séance du 24 juin 2015

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 19 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, le 24 juin 2015, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Présents : Mme CHANEL, LEVERT
Ms. CAUSSIN, DENDELEUX, BRANDICOURT, GAMBIER, PREVOT,

Absents excusés : M. TARRATTE donne pouvoir M. LELEU
M. PREVOT donne pouvoir à M. BOIDIN
M. POUSSART donne pouvoir à M. GAMBIER

En début de réunion Monsieur GAMBIER fait savoir qu'il ne signera pas les comptes rendu, car il a fait remarquer il y a plusieurs mois, que la commission d'urbanisme de la commune n'a pas étudié deux dossiers à savoir celui de Monsieur LELEU concernant la pose d'un velux et celui de Monsieur TARRATTE concernant l'annulation et le remplacement d'un arrêté de certificat d'urbanisme, alors qu'il avait été dit que tous les dossiers devaient passer par cette dite commission, Monsieur le Maire prend donc note mais fait remarquer qu'il s'agissait de la première réunion de ce type car auparavant c'était la DDTM qui instruisait ces dossiers. De plus, les deux demandes étaient justifiées et légales. Cependant Monsieur le Maire s'engage à convoquer une réunion d'urbanisme dès que l'occasion s'en présentera et le transcrit dans le compte rendu.

1 – Travaux de la mare :
Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant les travaux d'étanchéité de la mare pour un montant hors taxe de 5 277 euros et puis donne la parole à Monsieur Boufflet afin qu'il puisse expliquer les travaux qui vont être réalisés à la mare pour une étanchéité efficace et la pose d'un siphon, les conseillers après avoir entendu Monsieur Boufflet et en avoir délibéré sont favorables à l'unanimité pour l'exécution de ces travaux et ce dans les plus brefs délais car ce sujet date et il est temps que ces travaux se réalisent.

2 – Délibération FPIC (**F**ond national de **P**éréquation des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales)
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes concernant les nouvelles modalités de calcul de la répartition du **F**onds national de **P**éréquation des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales (FPIC), pour l'année 2015 les conseillers municipaux de la Com. de Com. doivent délibérer sur le principe de la répartition retenue par celle-ci à savoir la totalité du FPIC est versé à la Com. De Com., les conseillers après en avoir débattu décident par neuf (9) voix POUR et deux (2) ABSTENTIONS d'approuver la répartition délibérée par la Communauté de Communes.

3 – Délibération «Adhésion au service commun EPCI / communes membres pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » :
Monsieur le Maire informe les conseillers que les élus de la communauté de communes ont délibéré favorablement en faveur de la mutualisation d'un service « gestion du Droits des Sols » à l'échelle du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, à destination de toutes les communes volontaires,
Considérant la nécessité d'associer l'EPCI et la commune par la création d'un service commun auquel la commune confie la mission d'instruire les autorisations d'urbanisme, service commun auquel sera mis à disposition le service du syndicat mixte chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans une démarche globale de mutualisation des compétences et d'optimisation des moyens publics,
Considérant la volonté des élus d'associer le syndicat mixte, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales concernés et les communes bénéficiant du service via une convention tripartite,
le conseil municipal après en avoir délibéré décide par : huit (8) voix CONTRE, deux (2) voix POUR, (un) 1 ABSTENTION
de ne pas adhérer à ce service, car il souhaite plus d'information sur la garanti du respect du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaux en Amiénois, concernant l'adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour les communes compétentes qui souhaitent y adhérer.
Monsieur Caussin indique s'abstenir en l'état actuel des choses ; non qu'il soit contre le fait que la gestion soit effectuée par un service commun, mais estimant qu'il ne paraît pas possible de donner un blanc seing pour une convention qui, bien qu'avoir été réclamée, n'a pas était communiquée aux élus par la communauté de communes.

4 – Délibération «Approbation de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols» :
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'adhésion à une convention tripartite pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, les Conseillers décident à l'unanimité de ne pas approuver cette convention dont ils n'ont pas pu prendre lecture du fait de la non réception de celle-ci en mairie après plusieurs demandes auprès des services de la Communauté de Communes, et dont ils ont délibéré défavorablement à l'adhésion de ce service.
La décision du conseil municipal sera prise ultérieurement en même temps que la délibération concernant l'adhésion au service EPCI / Communes membres pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, des que la commune aura tous les éléments nécessaire pour ces adhésions.

5 – Devis travaux bassin route de Frémont :
Monsieur le Maire donne lecture du devis de Verdi Ingénierie Picardie adressé par les services de la Communauté de Communes concernant les travaux de voirie afin de réguler le problème d'écoulement des eaux de pluie au bassin Route de Frémont, pour un montant de 9 112, 85 euros h.t. la part communale est de 35 % après déduction des 20% de la subvention DETR, soit un montant de 2 551, 60 euros hors taxes.
Les conseillers après avoir entendu lecture du devis, donne un avis favorable à l'unanimité pour l'exécution de ces travaux, pour un montant hors taxes de 2 551,60 euros.

6 – Monsieur le Maire donne lecture d'un devis concernant des travaux à réaliser sur la chaudière de l'école pour un montant hors taxe de 349, 53 euros, les conseillers sont favorables à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.
Monsieur le Maire donne lecture d'un contrat d'entretien établi par la Société Pernet de Vignacourt, ce contrat est établi pour une intervention annuelle (un entretien complet) et deux passages pour vérification pour l'année 2015, pour un montant TTC de 250, 80 euros, les conseillers après en avoir délibéré sont favorables à ce devis et au contrat d'entretien annuel.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'épareuse est mise en vente pour pièce pour 150 euros, les conseillers après en avoir débattu sont favorables à cette vente et rappellent qu'il faut surtout bien indiquer sur le document de vente que celle-ci est uniquement vendu pour pièces.

Fin de séance : 19 h 30.

La Mare de Vaux

Finalisation de la Mare rue Chavette (juillet 2015).
Par l'entreprise Valoise de Bruno BOUFLET, notre « *Obélix* » local !!! avec l'aide de nos employés communaux, Jean François et Florian.

Jocelyn NOURTIER

Nos diplomés

Félicitations aux heureux lauréats

Brevet des collèges :

GODBERT	Adrien	mention Bien
LELEU	Charlotte	mention Très Bien
PREVOT	Damien	mention Très Bien
VELLA	Estévan	mention Assez Bien
VIANT	Camille	
VIANT	Doryan	mention Bien

Certificat d'**A**ptitude **P**rofessionnel :

THILLOY Ingrid
Petite enfance

VIANT Mathilde
Menuisier Installateur

Baccalauréat :

CHOTEAU Baptiste
Série S mention Bien

Licence :

CHOTEAU Antoine
Gestion parcours Management

DARRAS Gwendoline
Diplôme de manipulatrice en radiologie

8ème balade en MEHARI - Méhari Club De France
Vaux en Amiénois/Frémont 30 août 2015

VAUX-EN-AMIÉNOIS

FREMONT

Comme tout les ans depuis 2008 ! Le rendez vous est fixé le dernier dimanche d'Aout, pour une journée balade campagnarde en Citroën Méhari de la Somme ! Cette année 2015, le dimanche 30 aout à partir de 9H à la petite salle des fêtes de Frémont (80) que 46 petites auto sympa de toute les couleurs sont arrivées d'un peu partout, déjà une grosse partie de la Somme et ensuite de la Belgique, du Nord Pas de Calais, de l'Oise, de la Région Parisienne , du Cher et le plus courageux un Varois ! Parmi nous !

Le soleil et la chaleur du sud étaient au rdv aussi en Picardie, après un petit café croissant le long convoi est parti en direction de la périphérie d'Abbeville, par les petites routes communales et chemins de terre ! et flaques nous attendaient ! Le pique nique sorti du coffre de la Méhari a été pris dans le parc de la chapelle de Monfliers petit hameau de Béllancourt !

Ensuite nous avons repris les petites routes vers l'Abbaye de Saint- Riquier pour une petite visite ! Et le retour par les petits chemins et routes de la Somme vers la Salle de Frémont pour l'habituel verre de l'amitié où la tombola spéciale Méhari offerte par l'aide du Méhari 2cv Club de Cassis a fait beaucoup d'heureux et aussi d'heureuses ! la nouveauté 2015 c'était aussi une tombola spéciale femme !

Je vous donne déjà rendez vous le dernier dimanche d'Aout 2016 pour une prochaine balade Méhari dans le Somme !

Jêrome Dupont antenne régionale de la Somme du Mehari Club de France.

VAUX EN AMIENOIS
FÊTE COMMUNALE 2015

Course Cycliste - Friterie - Bal gratuit

Samedi 26 septembre 2015

15h00: Traditionnelle course à vélo ouverte à tous
Venez nombreux
Chaque concurrent sera récompensé
Participation gratuite

INSCRIPTION A LA SALLE DES FÊTES

Rendez -vous pour le départ à 15 heures

- 1 tour pour les 4 à 6 ans
- 2 tours pour les 7 à 11 ans
- 3 tours pour les 12 à 15 ans
- 4 tours pour les 15 à 35 ans
- 2 tours pour les membres du Conseil Municipal et les adultes "volontaires " de plus de 35 ans

17 h 00 : Remise des récompenses

Tickets offerts par la commune le jour de la course cycliste

Petit manège *Auto tamponnante*

Samedi 26 Septembre 2015

A partir de 18 heures

OUVERTURE DE LA FRITERIE
ET DU BAR

A partir de 19 heures

BAL GRATUIT ANIME PAR
L'ORCHESTRE NOSTALGIE
OFFERT PAR LE CLUB DES VAL'HEUREUX

Dimanche 27 Septembre 2015

Attractions foraines sur la place du village

Lundi 28 septembre 2015

Tours gratuits pour les enfants à partir de 18 h 00

Le Son et Lumière d'Ailly sur Noye

35 personnes ont assisté à ce spectacle nocturne d'Ailly sur Noye qui a maintenant un rayonnement européen. 800 acteurs bénévoles participent à raison de 5 week-ends de 2 jours en été à ce spectacle féerique qui réunit entre 3000 et 3200 spectateurs chaque soir.
Les Valois qui ont participé à cette sortie du samedi 5 septembre sont revenus plus qu'enchantés par le nouveau spectacle du "Souffle de la Terre" qui valorise avec bonheur la vie des Picards de l'Antiquité à nos jours.
Un magnifique feu d'artifice a cloturé cette soirée qui restera gravée dans la mémoire de chacun d'entre nous.

le Président

Le premier long voyage organisé par le Club des Val'Heureux en Italie du 26 au 29 Avril 2015 a connu un franc succés puisque 42 personnes ont participé à cette sortie qui fut en tous points réussie

Nous avons ,par conséquent,le projet d'organiser un autre voyage en Sicile du lundi 18 au vendredi 22 avril 2016,toujours au départ de notre village.

L'hôtel que nous avons choisi se situe à Ribéra,réputée comme la ville des meilleurs oranges d'Europe.

L'hôtel 3 étoiles posséde un restaurant panoramique et la cuisine sicilienne est fort appréciée.

A priori,nous devrions atterrir à Palerme le lundi et repartir de l'aéroport de Trapani le vendredi aprés-midi pour être de retour à Vaux en Amiénois à 21 heures.

Les excursions originales et variées sont prévues chaque jour avec bien sûr des temps libres pour le shopping ou le farniente.

Un dépliant ,édité par nos soins va paraître prochainement mais sachez cependant que tout est compris pendant cette semaine (l'hôtel, les restaurants, la soirée folklorique sicilienne, les déplacements dans cette belle région ainsi que les boissons à volonté lors des repas dont au moins 2 restaurants qui nous proposeront des menus gastronomiques.

Il sera possible de régler en 6 fois avec bien sûr un tarif SPECIAL ADHERENT de notre ASSOCIATION

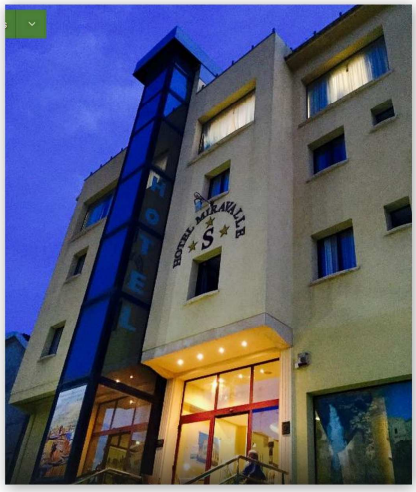

Le Président F PETIT

Guerre 1914-1918

COMMÉMORATION 11 OCTOBRE 2015

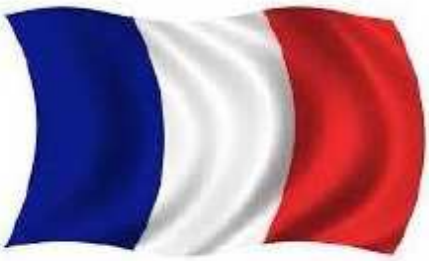

A noter sur votre agenda

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Mairie de Vaux-en-Amiénois

Mise à jour le 08.07.2015 - La Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Base de données locales

Ce service est rattaché à : Mairies > Somme - 80

Accueil général

Adresse

3 rue du Flagard
80260 Vaux-en-Amiénois

Horaires d'ouverture

Le Mardi : de 17h30 à 19h00

Le Vendredi : de 17h30 à 19h00

Contacts

Téléphone : +33 3 22 51 99 19

Télécopie : +33 3 22 51 89 83

Courriel : mairie.vaux-en-amienois [à] laposte.net

Merci à nos Annonceurs

PRESTIGE EUROPE EVASION

80136 RIVERY

Tél. : 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20

transport.voyageur@devisp2e.fr

J.C. Auto

919 Rte Nationale 80450 Petit Camon

Tél. 03 22 93 07 95

Mr. JARDINAGE

VAMA - FRENOY

Marques présentes en magasin

Kubota · Staub · ETESIA · STIHL · Outils WOLF · STIGA

MONSIEUR JARDINAGE
750 Route d'Abbeville
80000 AMIENS France
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

BTPM

Bruno BOUFFLET

RÉCUPÉRATION EAUX PLUVIALES

288, quai de la Somme
80000 AMIENS
Tél./Fax : 03 22 39 33 71
06 17 22 82 20

Bâtiment
Terrassement, assainissement
Pavage et enrobé
Maçonnerie, aménagement pavillon

LOCATION TRACTOPELLE

Optique Bellegueulle

Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO
03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert
du Mardi au Samedi
9H30 -12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins

LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS

Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours/7
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63

AFP

BAINS, CUISINE, PLACARD, PARQUET, BUANDERIE ...

Vos projets nous inspirent

- Conception, dépose et pose de votre installation
- Sanitaire, carrelage, faïence, électricité, plomberie ...
- Conception standard ou sur mesure,
- Handibat

Agencement Faviot Patrice
VAUX EN AMIENOIS
TEL/FAX 03.22.40.41.67
MOBILE 06.20.72.71.58
faviot.patrice@orange.fr
www.agencement-faviot.fr

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.